

SEANCE DU 9 juin 2020

L'an deux mille vingt, le 9 juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Elix le Château, régulièrement convoqué le 03/06/2020, s'est réuni au Foyer Rural sous la Présidence de Monsieur DEPREZ François, Maire.

PRESENTS : DEPREZ François - LUCBERNET LAVIGNE Sandrine - AKA Alain - GROS André - DUBREUIL Brigitte - AUTIGEON DURAND Emmanuelle - ABADIE Laurent - TROUILLET Gwendoline - PIALAT Alain - PARIS René - BARAS Philippe - MARTINS Olivier - DOYEN CHAPPE Magali - MARTINEZ Harold - COLAS MARTIN Gaëlle.

SECRETAIRE DE SEANCE : GROS André.

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 Mai 2020 : unanimité

Rajout d'un point à l'ordre du jour sur proposition de M. Deprez :
Désignation des délégués à la 3CG suite à la démission de Mme LAVIGNE Sandrine -> ok à l'unanimité

Election des délégués au SDEHG **N° 2020 14**

Le maire explique que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne est un syndicat mixte composé de 585 communes et de Toulouse Métropole. Le SDEHG est administré par un comité syndical dont les membres sont issus de Toulouse Métropole et de 52 commissions territoriales réparties géographiquement sur le département.

Les communes membres sont représentées au sein du SDEHG par le biais des 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local.

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux, chaque conseil municipal doit élire, parmi ses membres, 2 délégués à la commission territoriale du SDEHG dont il relève. Les 52 commissions territoriales se réunissent ensuite en collèges électoraux pour élire, parmi les délégués issus des communes, leurs représentants au comité syndical.

Le maire indique que la commune de SAINT-ELIX LE CHATEAU relève de la commission territoriale « LE FOUSSERET ».

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des 2 délégués de la commune à ladite commission territoriale, au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, conformément aux articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8 du code général des collectivités territoriales.

RESULTATS :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

d. Nombre de suffrages déclarés blancs : 2

e. Nombre de suffrages exprimés (= b - c - d) : 13

f. Majorité absolue* : 7

* La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Indiquer les nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
AKA Alain	13
MARTINS Olivier	13

Les 2 délégués élus à la commission territoriale « LE FOUSSERET » sont :
M. AKA Alain et M. MARTINS Olivier.

Election des représentants à Réseau31, Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne

N° 2020 15

Madame, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'adhésion de la commune à Réseau31 pour les compétences suivantes :

- B1. Assainissement collectif - Collecte
- B2. Assainissement collectif - Transport
- B3. Assainissement collectif - Traitement

Monsieur le Maire précise que les collectivités et établissements membres sont représentés, au sein des commissions territoriales de Réseau31, par des représentants. Le nombre de sièges de représentants, dont dispose chaque collectivité et établissement, est déterminé en fonction de leur population respective et par application du tableau figurant à l'article 10.3.B des statuts qui arrête, par tranches d'habitants, le nombre de représentants correspondant.

Outre ces règles de représentation, il est rappelé que :

- les commissions territoriales ont été constituées en tenant compte des limites géographiques définies en annexe aux statuts de Réseau31, à ce titre la commune de SAINT-ELIX-LE-CHATEAU est rattachée à la commission territoriale 7 Coteaux du Touch,
- au sein de ces commissions territoriales, les voix des représentants sont pondérées par le nombre de compétences transférées par leur collectivité ou établissement d'appartenance,
- entre autres compétences précisées à l'article 10.2 des statuts, les Commissions Territoriales élisent les délégués du Conseil Syndical. Le Conseil Syndical administre Réseau31 et vote, notamment, le budget.

Monsieur le Maire propose donc de procéder à la désignation des membres de l'assemblée qui seront chargés de représenter la commune au sein de la commission territoriale 7 Coteaux du Touch.

A ce titre, l'article 10-3 des statuts régissant Réseau31 prévoit que les représentants des collectivités membres sont simplement désignés au sein de leur assemblée délibérante respective. Cette désignation doit être opérée à la majorité absolue, au scrutin secret.

Il appartient donc au conseil municipal de désigner, selon les modalités précitées, 3 représentants chargés de siéger à la commission territoriale 7 Coteaux du Touch de Réseau31 dès sa mise en place.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

le Conseil municipal décide de désigner, afin de représenter la commune au sein la commission territoriale 7 Coteaux du Touch de Réseau 31, les 3 personnes suivantes :

- **M. GROS André élu à la majorité**
- **M. ABADIE Laurent élu à la majorité**
- **Mr BARAS Philippe élu à la majorité**

Election des délégués au SIECT

N° 2020 16

Monsieur Le Maire informe l'assemblée, que suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger au Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch.

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, conformément aux articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8 du code général des collectivités territoriales.

RESULTATS

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 15
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs : 2
- e. Nombre de suffrages exprimés (= b - c - d) : 13
- f. Majorité absolue* : 7

Indiquer les nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Titulaire : DUBREUIL Brigitte	13
Suppléant : PIALAT Alain	13

Les 2 délégués élus au Syndicat Intercommunal des Eaux des Côteaux du Touch sont :
Délégué titulaire : DUBREUIL Brigitte et délégué suppléant : PIALAT Alain

Election des représentants du Conseil Municipal au CCAS **N° 2020 17**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de renouveler le mandat des membres élus par le Conseil Municipal et celui des membres désignés par le Maire pour siéger au Conseil D'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. Les administrateurs sont élus pour la durée du mandat du conseil municipal (art L.123-6 du code de l'action sociale et des familles). Le nombre est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 5, le nombre d'administrateurs élus au sein du Conseil Municipal et décide de procéder au vote des représentants du Conseil Municipal, qui seront élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Alain AKA, Emmanuelle AUTIGEON DURAND, Gaëlle COLAS MARTIN, Alain PIALAT et Gwendoline TROUILLET font acte de candidature.

RESULTATS

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 15
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés (= b - c - d) : 15
- f. Majorité absolue* : 8

Indiquer les nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Alain AKA	15
Emmanuelle AUTIGEON DURAND	15
Gaëlle COLAS MARTIN	15
Alain PIALAT	15
Gwendoline TROUILLET	15

Alain AKA, Emmanuelle AUTIGEON DURAND, Gaëlle COLAS MARTIN, Alain PIALAT et Gwendoline TROUILLET ont été élus en qualité d'administrateurs, pour représenter la commune au sein des instances délibérantes du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE.

Election des délégués au CNAS **N° 2020 18**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de l'adhésion depuis 2013, de la commune au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), qui propose aux salariés, un large éventail de prestations (aides, secours, vacances, loisirs ...). Il convient, suite aux élections municipales, de désigner pour 6 ans, un délégué élu et un délégué salarié.

Sur proposition de M. Le Maire,

L'assemblée, à l'unanimité, désigne M. AKA Alain en qualité de délégué élu et Mme LAHILLE MJ déléguée agent auprès du CNAS.

Etablissement de la liste des personnes appelées à siéger la Commission **Communale des Impôts Directs.**

N° 2020 19

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de proposer à la DGFIP une liste de 24 noms, parmi lesquels le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants appelés à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs, pendant la durée du mandat municipal.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, l'assemblée arrête la liste de noms suivante :

DEPREZ François	LAVIGNE Sandrine
DOYEN CHAPPE Magali	ROQUES Olivier

AKA Alain
 GROS André
 MERIC Muriel
 CALIZ Serge
 BARAS Philippe
 MARTIN Alain
 ABADIE Laurent
 MARTINEZ Harold
 COMBES Laurent
 CHOURREAU Sandrine

GROSSIN Isabelle
 SUPIOT Josette
 BEGOUEN Anne
 AUTIGEON DURAND Emmanuelle
 TROUILLET Gwendoline
 CERON Eugène
 SUDERIE Pierre
 COUGET Jérôme
 AVIGNANT Nathalie
 MARTIN Cyril

Mise en place des commissions

N° 2020 20

Commissions	Activités	Membres
Responsable+A1:F11		
Commission Finance François Deprez	Elaboration du compte administratif Préparation du budget primitif (fonctionnement, investissement, subvention, impôts et taxes) Etude prospective, audit.	Tout le conseil
Commission gestion du personnel François Deprez	Encadrement du personnel municipal Suivi de carrière Formation Recrutement	Les adjoints
Prospectives et Développement du village François Deprez	Étude des projets de développement. Développement durable (reduction des déchets, déploiement des pratiques de DD). Projet pole de loisirs(Jardin du pigeonnier),pole de commerce (implantation cœur de village), schema mobilité douce.	Tout le conseil
Commission Ecole-Enfance et jeunesse Sandrine LAVIGNE	Fonctionnement de l'école (effectifs, budget, cantine, locaux, conseil d'école, suivi covid) ALAE et ALSH en relation avec la MJC de Carbonne et la 3CG Petits travaux d'école. Conseil municipal des jeunes, budget participatif, jeux équipement ludique, aide au permis (en contre partie de chantier été des jeunes), espace dédié jeune, remise des cartes electeurs, livret du citoyen	AUTIGEON DURAND Emmanuelle - TROUILLET Gwendoline - COLAS MARTIN Gaëlle - PIALAT Alain - BARAS Philippe.
Commission Travaux André GROS	Suivi de tous les chantiers : Espaces verts, Bâtiments communaux, Voirie, fossé, pool routier Aménagement sécurité routière Éclairage public Eau/Assainissement Projet d'aménagement, zone pigeonnier, commerce, lavoir, cimetiere, monument aux morts, renovation appartement école (logement de Mr Framery)	MARTINEZ Harold - MARTINS Olivier - PIALAT Alain - PARIS René - ABADIE Laurent - DUBREUIL Brigitte - BARAS Philippe - DOYEN CHAPPE Magali
Commission urbanisme françois DEPREZ	PLU/PLH, SCOT, Permis de construire Gravière et avenir des sites (lac photovoltaïque, espace de loisir, peche, rando)	AKA Alain - GROS André - ABADIE Laurent - PIALAT Alain - PARIS René -
Action Sociale Alain Aka	CCAS Service à la personne, aide aux démarches, coordination avec les services sociaux, suivi des fragiles, colis de fin d'année HLM (étude des dossiers, comité d'attribution)	AUTIGEON DURAND Emmanuelle - COLAS MARTIN Gaëlle - TROUILLET Gwendoline - PIALAT Alain -
Communication Sandrine LAVIGNE	Bulletin municipal Site internet/réseau sociaux Café citoyens Réunion de quartiers (activation des relais/référents de quartier) Kit accueil des nouveaux arrivants Memo fin d'année Saint Elix Info Communication interne	DUBREUIL Brigitte - PIALAT Alain - DOYEN CHAPPE Magali - COLAS MARTIN Gaëlle.
Loisirs, Animations/Associations Culture Brigitte DUBREUIL	Relations avec les associations (coordination des moyens materiels et humains, planning salles, manifestations, réunion de rentrée) Organisations des manifestations municipales (cérémonies, gouter) Accueil des nouveaux arrivants Patrimoine (mise en valeur) tourisme (chemin de rando...), culture (programmation culturelle autour du pigeonnier).	Olivier MARTINEZ Harold - COLAS MARTIN Gaëlle - LUCBERNET LAVIGNE Sandrine - TROUILLET Gwendoline - PIALAT Alain

Désignation d'un représentant pour la commission de révision des listes électorales.

N° 2020 21

Sur proposition de Monsieur Le Maire, l'assemblée désigne Mme Magali DOYEN CHAPPE, comme représentant du Conseil Municipal pour la commission de révision des listes électorales.

Désignation des délégués à la 3CG suite à la démission de Mme LAVIGNE N° 2020 22

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-6-2,
VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe,
VU l'arrêté du préfectoral du 24 novembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes du Canton de Cazères, de la Communauté de Communes Louge et Touch et de la Communauté de Communes du Savès
VU l'arrêté du préfectoral du 2 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur de Garonne,
CONSIDERANT que la Commune de SAINT-ELIX LE CHATEAU dispose de moins de 1000 habitants,
CONSIDERANT que la Commune de SAINT-ELIX LE CHATEAU disposera au sein du conseil communautaire de l'EPCI issu de la fusion de 2 sièges,
CONSIDERANT que les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal,
Vu la délibération n° 2020 13 de la commune en date du 26/05/2020 portant désignation des conseillers communautaires,
Vu le courrier de Mme LUCBERNET LAVIGNE Sandrine portant démission de la 3CG,
Vu l'accusé de réception de la Communauté des Communes Cœur de Garonne du 8 Juin 2020,

Ainsi sont désignés :

DEPREZ François	Maire
AKA Alain	2^{ème} adjoint

Questions diverses.

- Alain AKA informe l'assemblée qu'un questionnaire aidants a été envoyé par la 3CG à remplir par les élus et à diffuser aux aidants connus sur le territoire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et au registre ont signé tous les membres.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,